



IMAF : Un Institut de Mathématiques Appliquées à la Finance pour vous conseiller dans votre gestion de patrimoine

lundi 5 novembre 2012, par [lpe](#)

Créé au printemps 2012 dans la Vienne par Thierry Foucart, universitaire agrégé de mathématiques, [l'IMAF](#) ne commercialise aucun produit financier mais accompagne et conseille ses clients dans leur gestion de patrimoine : immobilier, finances, assurance-vie...



« Depuis juin 2012 et après une carrière d'enseignant-chercheur à l'Université de Poitiers dans les domaines des mathématiques et statistiques, j'ai souhaité poursuivre mon activité professionnelle tout en capitalisant ces savoirs dans les domaines de la finance et du patrimoine » explique Thierry Foucart. Il est vrai que sur ces sujets, mieux vaut disposer de conseils éclairés ; la fiscalité, la législation en matière de succession, de placements, d'investissements sont tellement fluctuantes qu'il est difficile d'y voir clair et de faire les bons choix.

L'IMAF propose donc un accompagnement individuel prenant en compte l'intégralité du patrimoine et de la situation personnelle du client : que vous soyez marié(e), en union libre, avec ou sans enfants, salarié, indépendant... les paramètres à optimiser ne sont pas les mêmes quand il s'agit de patrimoine et de finances.

Des connaissances qui permettent à l'IMAF de proposer plusieurs outils de simulation en ligne

Les savoir-faire de Thierry Foucart et de son collaborateur Benoit Rama se retrouvent directement sur le site de l'IMAF : www.imaf.biz. On peut y retrouver des études de cas et des feuilles de calcul à compléter avec ses données personnelles, qui pour chaque situation apportent des pistes de réflexion : [acheter sa résidence principale au comptant ou à crédit ? Rembourser ou non un prêt par anticipation ? Effectuer un rachat partiel d'assurance-vie ? Calculer la plus-value d'un capital investi à taux fixe](#) ... Certains de ces

outils sont en téléchargement gratuit, d'autres sont payants (de l'ordre de 20 € maximum).

L'importance de s'informer, de se faire accompagner avant toute décision n'est plus à démontrer. « On n'investit pas de la même façon pour sa retraite à 30 ans qu'à 50 ans et une erreur de choix peut être lourde de conséquences en termes financiers » ajoute Thierry Foucart.

Une analyse patrimoniale complète

Habilité par l'ORIAS (Registre des intermédiaires en assurance), Thierry Foucart propose une intervention qui consiste à [évaluer l'intérêt financier et/ou patrimonial pour le client d'une proposition commerciale](#). Cette étape est réalisée avec le conseiller commercial de la compagnie d'assurance du client ou un conseiller en gestion de patrimoine partenaire de l'IMAF : les propositions sont évaluées par rapport aux objectifs à moyen ou long terme du client. Les honoraires de l'IMAF viendront en déduction des frais demandés par la compagnie d'assurance.

L'intérêt ? Une totale transparence pour le client et la garantie de l'absence de conflit d'intérêt, **l'IMAF ne commercialisant aucun produit financier**.



Cette prestation peut aller jusqu'au diagnostic patrimonial complet : famille, immobilier, finances, retraite... et consiste à examiner avec le client ce qu'il souhaite faire : privilégier son conjoint, investir pour sa retraite, organiser sa succession...

Les préconisations concernent alors aussi le domaine civil : régime matrimonial, protection du conjoint, transmission aux enfants... Cette prestation fait alors intervenir le notaire du client ou un notaire partenaire de l'IMAF.

Sur le site www.imaf.biz [trois études de cas](#) sont proposées gratuitement ; elles permettent de constater les différences de résultats dans des domaines très pointus : investissement dans l'immobilier, bilan patrimonial et préconisations, remboursement d'un emprunt par anticipation... D'autres études seront mises en ligne au fil des réformes fiscales et patrimoniales en cours.

Alors pour faire le bon choix et optimiser votre capital, n'hésitez pas à recourir aux services d'un expert de l'IMAF.

Site : www.imaf.biz

Tel : 09 50 86 88 01

Mél : contact@imaf.biz

Si comme l'IMAF, vous souhaitez, à travers un publi-reportage, et un emplacement exclusif être "l'entreprise du mois", [cliquez ici](#)